

Pacte de Jumelage

entre

La Ville de Nice - République Française

et

La Ville de Gdansk - République de Pologne

Nous, soussignés, Jacques PEYRAT, Maire de Nice, Sénateur des Alpes-Maritimes, et Pawel ADAMOWICZ, Maire de Gdansk, déclarons solennellement, par ce Pacte de Jumelage, procéder à l'établissement de liens privilégiés et à l'élaboration d'échanges économiques, touristiques, culturels et artistiques entre nos deux Cités, après la signature d'un Protocole d'Amitié, le 14 mai 1999 à Gdansk.

En ce jour, nous prenons l'engagement solennel :

- de maintenir les liens permanents entre les municipalités de nos communes,
- de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, un sentiment vivant d'amitié.



Ce présent Pacte de Jumelage est signé en date du lundi 18 octobre 1999 à Nice, en la Salle des Fresques de l'Hôtel de Ville et entre en vigueur à partir de ce jour.

Ce document est rédigé en français et polonais,
en deux exemplaires originaux qui font foi.

Pawel Adamowicz
Pawel Adamowicz

Maire de Gdansk

Jacques Peyrat
Jacques Peyrat

Maire de Nice